

# Marennes

## EN DIRECT



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N°65 NOVEMBRE 2014

DOSSIER  
DU MOIS

Les actions  
communautaires

WWW.MARENNES.FR

### ÉDITORIAL



Charles Bertrand, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort, Pauline Dombay, représentante de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Philippe Lutz Président du Club d'entreprise Marennes Oléron et du COBEMO, Florence Marchesseau, co-dirigeante de la jardinerie Seudre Fleurs, Mickaël Vallet, Maire de Marennes

Chères Marennaïses, Chers Marennaïsi,

Le mois de novembre s'ouvre avec le festival « les cultures francophones ».

Pour cette 5<sup>e</sup> édition, un soin particulier a été apporté à la communication papier avec notamment la plaquette du programme insérée dans ce journal, mais aussi à la communication numérique avec un site Internet dédié et sa page facebook.

J'espère que ces multiples réseaux d'information, permettront au plus grand nombre de prendre connaissance des manifestations organisées et qu'un large public profitera à Marennes et aux alentours, d'un programme de choix.

Que l'ensemble des participants et des intervenants soient les bienvenus pour cette fête de la francophonie !

Ce numéro consacre un dossier sur les opérations communautaires qu'il est utile de relayer. Plus que des informations généralistes, ces actions sont la traduction concrète de la politique menées sur notre espace communautaire et qui donne du sens à la coopération intercommunale.

Vous retrouverez certainement avec intérêt, un clin d'œil à l'histoire de Marennes et les hommes emblématiques qui ont marqué leur époque, au travers du peintre Jean Jules Henry Geoffroy. Les archives communales ont le privilège de contenir l'une de ses œuvres et grâce à la rénovation de son encadrement, c'est un peu de Marennes qui rayonnera à Saintes, au musée l'Échevinage, lors d'une exposition sur l'artiste en 2015.

Je vous souhaite une très bonne lecture au gré des articles de ce numéro.

M. Vallet's républicaines  
Mickaël Vallet

Maire et Conseiller Général de Marennes,  
Président de la CDC et du Pays Marennes Oléron

## Actu

### ACTUALITÉS MUNICIPALES

#### Quand une œuvre en cache une autre

La commune de Marennes est propriétaire de deux tableaux dont l'un est signé du peintre marennaïsi Jean Jules Henry Geoffroy. Ces deux œuvres dont les encadrements sont en cours de restauration, seront prêtées au musée saintais de l'Échevinage en 2015, pour une exposition consacrée à l'artiste. Au travers de ce pastel et de ce lavis, c'est l'histoire de ce peintre marennaïsi méconnu aujourd'hui, que l'on découvre. Découverte picturale inattendue, il en sera aussi question.



Le lavis du peintre Jean Geoffroy

En 2004, l'ancienne municipalité a fait l'acquisition, de deux tableaux lors d'une vente aux enchères à Saintes. L'un d'eux est un lavis d'encre qui consiste en une dilution de l'aquarelle dans l'eau, appliquée en couches fines et translucides. Cette œuvre a été réalisée par le peintre marennaïsi Jean Geoffroy, qui a vécu entre 1853 et 1924. Elle représente une remise des prix à l'école, thème qu'il affectionne particulièrement avec celui de l'enfance. Michelle Lallement auteure du livre « Marennes au XIX<sup>e</sup> siècle », revient sur sa vie : « Jean Geoffroy est né le 1<sup>er</sup> mars 1853, dans une vieille maison de la rue Blanche, actuelle rue Albert 1<sup>er</sup>. Les talents artistiques de ce garçon ne tarderont pas à être reconnus et couronnés de succès quelques décennies plus tard dans les Académies parisiennes. À 18 ans, Jean Geoffroy s'installe à Paris après une enfance passée à Marennes. Il ouvre son premier atelier rue du Faubourg du Temple. Sa chambre à l'étage plonge dans la cour d'école d'où il peut aisément observer les enfants, leurs jeux et s'imprégner de leurs sourires et de leurs physionomies. Il étudie la gravure et la lithographie dans l'atelier d'Eugène Levasseur puis s'inscrit aux Beaux-Arts. Son thème favori devient alors l'enfance et en 1893, le ministère de l'Instruction Publique le charge de commandes : il devient le peintre de l'école.

Le recto du pastel dont l'auteur est inconnu



Le thème majeur de Geoffroy est le monde de l'enfance : enfants pauvres, malades, mais aussi de familles aisées. Il ne manque cependant pas de noter les traits humoristiques d'enfants joufflus, rieurs, parfois un peu frondeurs, mais toujours beaux avec de grands yeux ouverts sur le monde, de petits nez et de grands fronts à la courbe intelligente. On peut supposer qu'il puise dans les souvenirs lointains de son enfance marennaïsi, qui lui a certainement renvoyé ces images joyales d'enfants aux traits colorés par le vent salin de la côte, ces petits Marennaïsi élevés par les bons produits des fermes et jardins familiaux ».



Le portrait découvert au verso du pastel à l'occasion de la restauration du cadre

Claude Balloteau confie que la « décision de sortir les tableaux des archives et d'entreprendre la restauration de leurs encadrements est survenue avec la parution du livre de Michelle Lallement, dont la page de couverture est une représentation d'une œuvre du peintre. Ensuite, le musée de Saintes nous a contactés afin de savoir si Marennes possédait des œuvres de cet artiste dans la perspective d'une exposition. Si nous savions que l'auteur du lavis était bien Jean Geoffroy, l'auteur du pastel lui, était inconnu. Nous pensions qu'à l'occasion de la restauration, des indices nous permettraient de découvrir l'identité du peintre de ce pastel marouflé sur bois, représentant un enfant de dos dans une cour d'école. Spontanément, nous l'avons attribué à Jean Geoffroy compte tenu de la thématique de l'enfant à l'école et du style pictural. Mais à notre grand étonnement, retournant le tableau, nous avons découvert une autre œuvre : il s'agit d'un très beau portrait de jeune femme peint directement sur le bois. Jamais nous n'aurions révélé cette surprenante représentation, si nous n'avions pas fait restaurer l'encadrement. Penser qu'elle aurait pu encore traverser le temps, là, au verso du bois, sans que personne ne le sache, est une impression touchante. » Quant à la signature de ce double tableau que l'on serait tenté d'attribuer à Jean Geoffroy, les avis d'expert divergent. L'art étant une invitation au rêve et à la poésie, libre à chacun d'imaginer l'histoire et l'origine de ces peintures.



## MAIRIE

### L'agenda du maire

« Je tiens à vous rendre compte des actions que je mène au quotidien. Voici un échantillon du mois dernier, cette liste n'étant pas exhaustive ».

*Thierry Vallet*

#### Samedi 20 septembre

- > Assemblée générale départementale de l'AMMAC à Hiers Brouage
- > Inauguration de la maison des assistantes maternelles de Marennes
- > Braderie des commerçants

#### Lundi 22 septembre

- > Rencontre avec la présidente de l'Office de Tourisme de Marennes

#### Mardi 23 septembre

- > Conseil de surveillance de l'hôpital de Marennes
- > Réunion adjoints
- > Conseil municipal

#### Mercredi 24 septembre

- > Spectacle de l'association Equinoxe (Maison de retraite)
- > Permanences avec les administrés
- > Conseil communautaire Communauté de communes du Bassin de Marennes

#### Jeudi 25 septembre

- > Accueil d'une délégation de la commune d'Aubusson (Creuse)
- > Conseil du Pays Marennes Oléron

#### Vendredi 26 septembre

- > Accueil à Brouage d'une délégation québécoise pour des échanges techniques
- > Présentation du PEL au secteur associatif

#### Dimanche 28 septembre

- > Élections sénatoriales

#### Lundi 29 septembre

- > Assemblée générale Maison du Tourisme
- > Conseil d'administration du collège

#### Mardi 30 septembre

- > Commission développement économique à la Communauté de communes du Bassin de Marennes
- > Évaluation interne de la maison de retraite
- > Réunion des adjoints
- > Présentation Natura 2000 au conseil municipal de Le Gua

#### Mercredi 1<sup>er</sup> octobre

- > Réunion avec Madame le sous-Préfet de Rochefort
- > Permanence avec les administrés

#### Jeudi 2 octobre

- > Réunion au Pays Marennes Oléron sur les fonds européens

#### Vendredi 3 octobre

- > Réunion de travail avec la Direction des Infrastructures Départementales

#### Lundi 6 octobre

- > Réunion de travail au Ministère de l'écologie et du développement durable et de l'énergie
- > Réunion de travail au Conseil Régional Poitou-Charentes

#### Mardi 7 octobre

- > Commission paritaire de l'hôpital de Marennes
- > Réunion des adjoints

#### Mercredi 8 octobre

- > Permanence avec les administrés
- > Commission habitat et commission zones humides à la Communauté de communes du Bassin de Marennes

#### Jeudi 9 octobre

- > Visite d'entreprise Seudre Fleurs
- > Concours des écaillers à la Cité de l'huître

#### Vendredi 10 octobre

- > Inauguration d'un local syndical à l'hôpital de Marennes
- > Assemblée générale de la FNACA
- > Rendez-vous avec l'association de chasse au gibier d'eau

#### Lundi 13 octobre

- > Commission municipale francophonie
- > Syndicat intercommunal Marennes Bourcefranc

#### Mardi 14 octobre

- > Comité de pilotage du port de pêche et de plaisance de la Cotinière au Conseil général
- > Conseil de surveillance de l'hôpital de Marennes
- > Réunion des adjoints
- > Commission tourisme à la Communauté de communes du Bassin de Marennes

#### Mercredi 15 octobre

- > Permanence avec les administrés



## TRAVAUX



Les travaux de réfection de la rue Pierre Voyer ont commencé le 13 octobre

### L'avenue Pierre Voyer en réfection

Depuis le 13 octobre dernier, l'avenue Pierre Voyer fait l'objet d'une réfection complète. Quelques désagréments pour les riverains qui, dans six semaines, profiteront d'une voie refaite à neuf.

C'est l'entreprise Colas Sud-Ouest, sous la maîtrise d'œuvre de la ville qui a entrepris les travaux pour un montant de 120 000€ TTC. L'opération consiste en un réaménagement intégral de l'avenue avec la création d'une piste mixte pour les déplacements doux vélos - piétons ainsi que des aires de stationnement végétalisées, proposant 15 nouvelles places. La chaussée est également retraitée avec la pose d'un enrobé à chaud. Plus qu'une réfection, ce projet supervisé par les services techniques de la commune, a aussi pour objectif de sécuriser et d'aménager le carrefour à hauteur des rues du 158<sup>e</sup> RIC, de l'avenue du Pont de la Seudre et de l'avenue Pierre Voyer. Un courrier d'information a été envoyé aux riverains avant le début des travaux afin de les prévenir que l'avenue Pierre Voyer serait interdite à la circulation et au stationnement, durant six semaines. La municipalité présente ses excuses pour la gêne occasionnée.

### Deux grues dans le décor



Les grues, installées pour un moment sur le chantier de l'hôpital - EHPAD

Début septembre, deux imposantes grues se sont installées dans le paysage marennais. Beaucoup se sont demandé quels travaux pouvaient nécessiter de tels engins. Il s'agit du chantier de l'hôpital.

Comme expliqué dans le journal municipal de septembre dernier, des travaux importants d'agrandissement et de rénovation ont débuté en avril dernier à l'hôpital. En septembre, l'état d'avancement des travaux a nécessité le renfort de deux grues sur le chantier, visibles des kilomètres à la ronde. Pour mémoire, cette opération d'un montant de 25 millions d'euros se réalisera en deux étapes : d'ici 2016, la construction d'une aile avec une capacité d'accueil de 120 lits, la destruction de l'ancien bâtiment Océane et l'extension de 12 places pour l'unité accueillant des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée. Puis, entre 2016 et fin 2018, un bâtiment sera construit en lieu et place du bâtiment Océane détruit. Au total, 27 lits supplémentaires seront créés, portant à 212 la capacité d'accueil. Lorsqu'elle sera achevée, cette nouvelle structure offrira aux résidents, à leur famille et au personnel un cadre de vie et de travail fonctionnel, lumineux et spacieux.



## ÉCOLE

### Créons la nature !

Environ 210 enfants sont venus mettre en couleurs les fleurs en carton de la galerie municipale de Marennes, lors de l'exposition des peintures de Christine Paquereau. Une idée tout à fait originale qui portait sur la réalisation d'un jardin évolutif et collectif !



Le jardin collectif créé par les écoliers

Les écoliers venaient des classes maternelle et élémentaire avec leurs enseignants. Christine Paquereau salue leur investissement car sans leur participation enthousiaste, ce jardin n'aurait pas vu le jour. Les fleurs ont "poussé" au fur et à mesure des contributions journalières des scolaires qui ont pu voir leur participation personnelle prendre place dans cette réalisation collective, évolutive et éphémère. Les enfants ont également communiqué avec l'artiste, découvert sa façon de peindre et observé son travail : "ces images fixes qui se mettent en mouvement par l'imagination et la curiosité". Cette exposition s'est achevée le samedi 11 octobre : les fleurs du jardin ont été remises aux enfants et les peintures ont pris place à l'atelier « La Petite Galerie », que vous pouvez visiter tout au long de l'année où des petits formats seront présentés pour les cadeaux de fin d'année !

Renseignements au 06 19 13 68 06.



## CIVISME ET CADRE DE VIE

### La collecte des déchets verts, un service gratuit dont il ne faut pas abuser

Depuis de nombreuses années, les services techniques de la ville assurent le ramassage des déchets verts. Cette prestation pratique pour les particuliers est néanmoins difficile pour les agents affectés à cette mission. Pour leur rendre la tâche plus simple, rappel de quelques règles à respecter.

Depuis l'été dernier, le camion benne destiné à assurer la collecte des déchets verts est hors de service ; deux petits camions sont donc réquisitionnés pour le remplacer. Il faut savoir que 5 agents à temps complet sont mobilisés pour exécuter cette prestation durant 3 jours à raison de deux fois par mois : les premier et troisième lundis.

Pour faciliter le travail des agents et dans le souci d'améliorer la qualité du service, le respect de quelques recommandations permettrait de faciliter la collecte : **déposer les déchets verts dans des poubelles, des récipients équivalents ou des sacs poubelle ouverts.** Les déchets verts mis dans les sacs jaunes ou les conditionnements trop lourds ne sont pas ramassés. Les petits branchages doivent être attachés en fagots n'excédant pas un mètre de longueur et 20 centimètres de diamètre et doivent être soigneusement entreposés sur le trottoir. Il est demandé de ne pas excéder la dizaine de fagots.

Bien évidemment, les trottoirs doivent être nettoyés par les particuliers après la collecte.

Ce service gratuit pour les usagers est surtout destiné aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer à la déchetterie. Pour les autres, **il est vivement recommandé de se rendre à la déchetterie** ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le dimanche de 9h00 à 12h00 (du 31 mars au 31 octobre).

Le règlement du ramassage des déchets végétaux est en ligne sur le site Internet **marennes.fr**, rubrique « collecte des déchets »



Exemple de déchets verts qui ne respectent pas le règlement et qui ne seront pas ramassés

# FOCUS SUR DES ACTIONS COMMUNAUTAIRES

Communauté de communes du Bassin de Marennes ou Pays Marennes Oléron, nous avons décidé de rappeler le champ d'intervention de ces collectivités, et les projets qu'elles conduisent. Choix a été donc fait ce mois-ci, de relayer des plans d'action concrets qui sont développés dans l'intérêt de l'espace communautaire et de ses habitants avec d'une part, la politique d'aide à la rénovation de l'habitat et d'autre part, la politique de développement économique.

Exemple de travaux subventionnés : chaudière avant / après



## PROPRIÉTAIRES, RÉNOVONS ENSEMBLE VOTRE LOGEMENT !

La Communauté de communes du Bassin de Marennes mène une politique d'aide à la rénovation de l'habitat privé dans le cadre du Programme d'Intérêt Général. Ce dispositif souvent méconnu par les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, offre pourtant un soutien financier très intéressant pour améliorer l'habitat. Explications et éclairage sur ce programme reconduit en 2013, pour une durée de trois ans.

Le Programme d'Intérêt Général, aussi dénommé PIG, est une aide à la rénovation de l'habitat privé.

Il concerne les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs sur le Bassin de Marennes.

Ce programme d'aide permet la réalisation de travaux d'éco-réhabilitation, la mise aux normes des équipements vétustes, la réalisation de travaux d'accessibilité, la mise sur le marché locatif d'un logement vacant, l'amélioration d'un logement par des travaux d'économies d'énergie... Un panel d'actions qui peuvent être soutenues financièrement, à la condition que le logement ait plus de 15 ans, que les travaux soient réalisés par des professionnels et qu'ils aient débuté après le dépôt du dossier. Les revenus des propriétaires occupants ne doivent pas dépasser un certain plafond.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'en fonction du projet proposé, les aides financières peuvent atteindre jusqu'à 70% du montant des travaux avec des déductions fiscales.

Pour s'assurer que votre projet est éligible à ce dispositif, des permanences sont mises en place tous les 15 jours à la Communauté de communes du Bassin de Marennes. Une conseillère du PACT 17 accompagne ainsi gratuitement les propriétaires dans leur démarche de travaux et les informe des aides mobilisables.

Depuis 2007, date à laquelle a débuté le programme, 26 dossiers ont été financés représentant 269 555€ de subventions accordées, dont 11 500€ provenant de la Communauté de communes du Bassin de Marennes ; 350 450€ TTC de travaux ont été engagés.

Ces opérations d'amélioration de l'habitat, réalisées par des entreprises locales, ont pour effet des gains d'énergie moyens de 37% après travaux. 48% des logements gagnent ainsi une classe, la plus courante étant de D à C et de E à D.

Au niveau social, le PIG est facteur d'amélioration des conditions de vie des ménages les plus modestes dont les ressources ne permettent pas le financement de travaux. Il facilite également, le maintien à domicile des personnes vieillissantes ou en perte d'autonomie, enjeu important puisque 46% de la population a plus de 60 ans et 20% plus de 75 ans.

Vous avez un projet de rénovation ? Ne restez pas avec vos questions, des financements sont peut-être possibles.

**Renseignez-vous :**

Communauté de communes du Bassin de Marennes  
10 Maréchal Foch à Marennes - 05 46 85 98 41.

Visite de la jardinerie Seudre Fleurs, organisée le 9 octobre dernier



## ENTREPRISES, RENFORÇONS LE LIEN !

Au niveau des entreprises, une étude récente avait mis l'accent sur la nécessité de renforcer le lien entre les dirigeants et les élus locaux afin de dynamiser le développement économique, compétence de la Communauté de communes du Bassin de Marennes. L'idée d'aller à la rencontre des entreprises du territoire s'est concrétisée et des visites ont lieu tous les mois.

Chaque mois, les élus du Pays Marennes Oléron visitent alternativement une entreprise sur l'Île d'Oléron et sur le bassin de Marennes. Ces moments privilégiés sont l'occasion pour les élus, de favoriser les échanges avec les acteurs économiques. Après la présentation de l'entreprise par son dirigeant, une discussion à bâtons rompus s'engage et permet de mieux cerner leurs préoccupations et leurs attentes.

C'est ainsi que le 9 octobre dernier, Mickaël Vallet, Maire de Marennes et Président de la Communauté de communes, accompagné de Philippe Lutz Président du Club d'entreprise Marennes Oléron et du COBEMO, de Pauline Dombrey, représentante de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de Charles Bertrand, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort ont rencontré Florence Marchesseau co-dirigeante de la jardinerie Seudre Fleurs à Marennes.

Cette entreprise familiale créée en 1987 s'est développée dans un contexte de plus en plus concurrentiel.

Madame Marchesseau a expliqué que son entreprise a du relever un double défi : se restructurer et améliorer sa compétitivité.

Ces efforts sont aujourd'hui récompensés puisque la bonne santé de sa société lui permettra d'envisager son développement et de préserver les 5 emplois permanents.

Mickaël Vallet, a rappelé qu'il « existe le document d'aménagement commercial voté par les élus du Pays, qui permet aujourd'hui de donner un avis sur l'implantation de nouvelles zones. Ce document insiste particulièrement sur le renforcement du rôle des centres bourgs et des centres villes sur les achats de proximité. Les porteurs de projets ne savent pas toujours qu'ils disposent d'un ensemble d'outils d'accompagnement pour les soutenir dans leur démarche. Une campagne d'information sera mise en place ».

Une stratégie de développement économique durable, qui place l'entreprise au cœur du dispositif.

## Réunions publiques

Monsieur le maire vous expliquera le nouveau dispositif de la redevance incitative

le 17 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre à 20h00, au centre d'animation et de loisirs

Une question ?

Appelez le numéro vert :

N° Vert 0 805 707 887

APPEL GRATUIT

## Marennnes commerces, une association active

L'association « Marennnes commerces » a vu le jour en mars 2014. Après huit mois d'existence, Monsieur Combe, son président, dresse un premier bilan d'activité et présente les projets à venir.

L'association « Marennnes commerces » compte aujourd'hui 63 adhérents qui sont aussi bien commerçants sédentaires, commerçants du marché ou établissements partenaires.

Cette association très active, à l'image de son bureau, a pour objectif de créer une dynamique économique et de tisser des liens entre les différentes activités commerciales de Marennnes.

Monsieur Combe explique qu'il « est important pour la commune de créer un flux, un trafic car c'est l'affluence qui fait vivre Marennnes. Un des objectifs de l'association est vraiment de créer des contacts entre les commerçants et d'aller au-delà des démarches individualistes. C'est en se regroupant qu'il est possible

de coordonner des actions cohérentes qui apporteront des résultats concrets et visibles ».

Et depuis la création de l'association, force est de constater que des actions concrètes, il y en a eu : la publication d'un dépliant regroupant par thème, les commerçants, les artisans, les professions libérales et les services adhérents présentant une offre commerciale importante sur notre ville et l'animation du marché tous les samedis matin en juillet et en août. Sur ce point, Monsieur Combe précise que « cette manifestation financée pour moitié par le comité des fêtes, a sans aucun doute contribué à l'augmentation de la fréquentation du marché, affluence qui a bien sûr ravi les commerçants ! Mais c'est la journée de la braderie le 20 septembre dernier qui a vraisemblablement rassemblé le plus de monde dans le centre-ville. Environ 40 exposants ont investi les rues Joffre, Le Terme et Dubois Meynardie. Cette première édition est globalement positive



Le centre ville était très animé lors de la première braderie organisée par l'association « Marennnes commerces »

puisque les commerçants présents ont travaillé et que des réservations ont été prises pour l'année prochaine. Ce bilan est encourageant et nous incite à organiser d'autres manifestations ; je pense au marché de Noël que nous sommes en train de préparer et qui aura lieu le 20 décembre, place des Halles... et aussi de nombreuses idées pour 2015 ».



K-Danser : le groupe d'initiation au modern jazz (6-8 ans) et modern jazz adulte



Le chœur de l'Équinoxe a chanté son répertoire

## L'actu des associations

L'association K-Danser vous invite à une soirée découverte, le vendredi 14 novembre à partir de 18h45, au centre d'animation et de loisirs. Les adhérents seront enchantés de partager les techniques apprises depuis le début de l'année scolaire : éveil pour les tout petits, initiation au modern jazz pour les 6-8 ans et les adolescents, danse orientale et modern jazz pour les adultes. Avec une nouvelle discipline cette année : le hip-hop !

L'association Détente et Loisirs se rassemble le jeudi de 14h00 à 18h00, dans les locaux situés derrière La Poste attenants aux bâtiments de l'ancien tribunal de commerce. Elle organise des concours de belote des repas, des sorties afin d'agrémenter la vie de ses anciens. Ce club est dirigé par une équipe dynamique qui apprécie-rait la venue de quelques joueurs de bridge débutants ou confirmés.

L'association Équinoxe a accueilli dans la joie et la bonne humeur les résidents de la maison de retraite de Marennnes bien sûr, mais aussi d'Étaules, de la Tremblade et de Saujon au centre d'animation et de loisirs le mercredi 24 septembre dernier. Un après-midi sous le signe de la guinguette ! La chorale des résidents de Marennnes a interprété son programme suivi de Fantaisies Saujon Accueil et de la chanteuse Mary qui ont fait danser et chanter les participants, tout l'après-midi. Madame Sens, directrice de l'EHPAD, Mickaël Vallet, maire de Marennnes, accompagné de Martine Farras, adjointe aux associations ont pris part à la chorale l'Équinoise. L'association adresse ses chaleureux remerciements aux bénévoles de l'Équinoxe, qui se démènent sans compter pour le plus grand plaisir des résidents.



## En direct de la médiathèque

## CULTURES

### Vendredi 7 novembre à 18h00

Rencontre-dédicace avec Laurent Bonnet et Véronique Olmi, dans le cadre du Festival « les Cultures Francophones ».

### Samedi 8 novembre à 11h00

Contes amérindiens avec Fred Leblanc, dans le cadre du Festival « les Cultures Francophones ». À partir de 6 ans.

### Mercredi 12 novembre à 18h30

Concert-Kamishibai « Jeu de Mozart ». Madame Ludmila, grande mozartienne, sait comme vous et moi que Mozart est mort il y a déjà longtemps et pourtant lorsque sonne son téléphone, elle ne peut s'empêcher d'espérer... Un parcours oulipien au travers de l'œuvre de Mozart, chanté par Madame Ludmila et illustré au pied de la lettre. En partenariat avec la Médiathèque Départementale de Charente-Maritime.

### Judi 13 novembre à 10h00

Séance BBlecteurs, pour les enfants de 0 à 3 ans (albums, imagiers comptines...).

Sur inscription au 05 46 85 72 98, car le nombre de places est limité.

### Vendredi 14 novembre à 18h00

Lectures de romans de la rentrée littéraire avec l'association « Les diseurs de mots ».

### Du 18 au 29 novembre

Christine Paquereau expose les dessins originaux de l'album « La petite étoile de mer ».

### Samedi 22 novembre de 10h00 à 17h00

Vente de documents (livres, magazines, cd) ouverte à tous et limitée à 15 documents maximum par personne.

### Samedi 22 novembre à 15h00

Séance de contes tout public par Dominique Richiero autour de l'album « La petite étoile de mer », suivie d'une vente dédicace de l'album et d'un goûter.

> Retrouvez toute l'actu de la médiathèque sur <http://www.mediathèque-marennnes.net> et sur sa page facebook



## INFOS

### L'atelier yoga est de retour !

Cet atelier est gratuit pour les bénéficiaires des minima sociaux (rSa, ASS, ATA, minimum vieillesse). Les séances de Yoga sont proposées par le Cercle Marennnais de Yoga (animées par Mme CHAILLOLEAU) et ont lieu le deuxième mardi de chaque mois de 14h30 à 15h30 au Centre d'Animation et de Loisirs, 1 rue Jean Moulin à Marennnes : **mardi 7 octobre de 14h30 à 15h30, mardi 18 novembre de 14h30 à 15h30** (exception), **mardi 9 décembre de 14h30 à 15h30**. Si vous êtes intéressé, merci de venir vous inscrire au CCAS dans les plus brefs délais.

### Retraités des collectivités locales, c'est le moment de voter

La Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, la CNRACL, renouvelle son conseil d'administration. Si vous êtes retraités affiliés à la CNRACL, vous êtes appelés à élire vos représentants au conseil d'administration avant le 4 décembre 2014 à 18h00. Vous serez ainsi représentés par deux membres titulaires et deux membres suppléants. Le vote se déroulera, soit par correspondance, soit par Internet sur un site sécurisé. Vous recevrez le matériel à votre domicile à la fin du mois de novembre.

Infos : [www.cnrACL](http://www.cnrACL), rubrique « Élections 2014 » ou au 05 56 11 33 33 (de 9h00 à 17h00).

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DE NOVEMBRE

**Du samedi 25 octobre au dimanche 2 novembre**  
Exposition de peintures de Eve Baurens  
Galerie municipale d'exposition

**Dimanche 2 novembre**  
Semi marathon de l'Estran  
À partir de 9h30, stade Métreau à Marennnes  
Organisé par l'AMPA  
<http://www.kikego.com/inscription.semi-marathon-estran>

**Du jeudi 6 au dimanche 9 novembre**  
5<sup>e</sup> festival « les cultures francophones »  
Toute la programmation sur : [www.festival-cultures-francophones.fr](http://www.festival-cultures-francophones.fr) et sur

**Judi 13 novembre**  
Spectacle cabaret humoristique de « Les Z'antistress »  
À 21h00, l'Estran  
Organisé par Oléron Danse Évasion  
06 16 28 19 81

**Samedi 22 novembre**  
Connaissance du monde « Rajasthan »  
À 15h00, l'Estran  
Organisé par Marennnes Art et Culture  
05 46 85 21 41

**Judi 27 novembre**  
Concert de l'Orchestre Poitou Charentes  
À 20h30, centre d'animation et de loisirs

Organisé par la ville de Marennnes en partenariat avec le Théâtre de la Coupe d'Or  
05 46 82 15 15

**Judi 4 décembre**  
Opéra Tosca  
À 20h00, l'Estran  
Organisé par Le local  
05 46 47 82 31 / 05 46 36 30 61

**Judi 4 décembre**  
Vente des ouvrages de l'atelier créatif au profit du Téléthon  
De 13h30 à 17h30,  
Centre d'animation et de loisirs

Organisée par l'association l'atelier créatif marennnais

**Vendredi 7 et samedi 8**  
Téléthon  
Au centre d'animation et de loisirs

Retrouvez toute la programmation du festival « les cultures francophones » dans la plaquette, insérée dans ce journal





Absents ayant donné pouvoir : Nathalie AKERMANN, Philippe MOINET, Jacques BARON, Muriel TRICOT, Francette LELOUP, Guénola CHEVRE-BALEIGE, Giles SAUNIER, Bruno SAMZUN

Absents : Jacky BARTHELEMY, Aurélie BRETIN

Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 juin dernier. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire présente Géraldine BOULON, la nouvelle chargée de communication, en remplacement d'Adrien GOBBO. Puis il donne lecture de l'ordre du jour.

## • ÉQUIPEMENT DE SERVICE PUBLIC

- Il est pris acte de la présentation faite par Madame Sylvie LECHEVALIER, directrice du comité de bassin d'emploi (COBEMO), de la Maison des Initiatives et des Services (MIS).

Madame LECHEVALIER souligne qu'il convient de distinguer la MIS du COBEMO qui est l'entité juridique.

Ce projet remonte à 2006 avec le lancement d'une étude "emploi et territoire" (stratégie de développement territorial en faveur de l'économie, l'emploi, l'insertion et la formation) par le Pays Marennes-Oléron. L'ouverture de la MIS a eu lieu en février 2013, l'inauguration en juin 2013, la création du COBEMO en juin également. En avril 2014 a été créé le premier relais de la MIS sur l'île d'Oléron avec l'ouverture de la maison de la formation et des services à Saint-Georges d'Oléron.

La MIS est un bâtiment de services qui héberge le Pays Marennes-Oléron, la maison du tourisme, les permanences de structures privées et publiques intervenant dans le secteur du droit, de la formation, de l'insertion, de l'emploi, du développement économique, du service à la personne, des espaces de formation et de réunion.

L'association COBEMO gère, pour le compte du Pays Marennes-Oléron, le bâtiment et ses services et met en œuvre un plan d'actions en faveur de la formation, l'accès aux services et l'innovation économique.

La MIS a pour vocation d'orienter, conseiller et informer les habitants du Pays Marennes-Oléron sur l'offre des services liés à l'économie, la formation, l'emploi, l'insertion et la justice.

A côté de la MIS il y aura des relais dont l'un existe déjà à Saint Georges d'Oléron : l'idée est de multiplier ce qui se fait à Marennes par la mise en place de bornes visio-guichets dans diverses communes du Pays.

La MIS s'adresse aux demandeurs d'emploi, créateurs d'entreprises, aux salariés, aux personnes en insertion professionnelle...

Le COBEMO est une association loi 1901 dont le conseil d'administration est composé de 4 collèges :

- élus du territoire (désignés par les Communautés de Communes et le Pays) ;

- chefs d'entreprise ;

- représentants des syndicats de salariés ;

- représentants associatifs et de l'économie sociale et solidaire.

Les ressources du COBEMO sont les suivantes :

- ressources humaines : 3 salariés (1 coordinatrice et 2 chargées d'accueil) ;

- ressources financières : subvention du Pays (50%), de l'Etat, de la Région, de l'Europe.

Le budget 2014 est de 190 000,00 €.

Au sein du COBEMO, il y a 3 groupes de travail :

- un sur la formation (mettre en place une offre de formation pour les saisonniers et les pluriactifs) ;

- un sur l'information (à destination des chefs d'entreprise) ;

- un sur le développement des visio-guichets.

Les projets à venir sont le portail de services pour les entrepreneurs du territoire, la création de sessions de formations à la création/reprise d'entreprises, les déploiements de visio-guichets, la mise en place d'un pôle de service aux saisonniers.

Madame PINEAU demande qu'elle est la fréquentation de la MIS.

Madame LECHEVALIER précise que 400 personnes environ fréquentent la MIS par mois, physiquement ou par appel téléphonique. 80 % viennent du Bassin de Marennes, 20 % de l'île d'Oléron. Il y a le même nombre d'hommes et de femmes. Les personnes viennent à la MIS pour y trouver une écoute, l'accompagnement dans leur recherche d'emploi... Le maître-mot, c'est que les personnes repartent avec une réponse, un rendez-vous. L'aspect qualitatif de la MIS, c'est l'écoute que les personnes ne retrouvent pas ailleurs.

Madame PINEAU souhaite savoir quelles sont les principales demandes des personnes.

Madame LECHEVALIER informe que les demandes sont très diverses. Elles concernent l'emploi, le relais d'accès au droit, au logement, la famille, les femmes. Un écrivain public vient une fois par semaine à la MIS.

Madame LUQUÉ demande quelle tranche d'âge des personnes est concernée.

Madame LECHEVALIER souligne qu'il y a des personnes de tous les âges. La MIS accueille des jeunes de la mission locale, des actifs. Il n'y a pas trop de retraités.

Monsieur le maire fait observer qu'avec la MIS, le pari n'était pas gagné d'avance. Les analyses des besoins, lancées en 2001, ont été bien faites, bien évaluées. Le projet a été élaboré dans un contexte particulier, avec la fermeture des deux tribunaux, des investissements publics tendus, la crainte de la disparition de certains services publics, le transfert du service des passeports électroniques. Une demande était par ailleurs partagée par divers services : la CAF, les CC, la Chambre de Métiers... Il est apparu que l'offre de services ne pourrait plus être proposée de façon verticale. Les communes ne sont plus capables, seules, de répondre aux besoins. Si la ministre des collectivités a participé à l'inauguration de la MIS, c'est au moment même où la question

des services publics en milieu rural se pose. Le projet de la MIS n'est pas original en soi puisqu'il existe déjà, ailleurs, des maisons de l'emploi, des maisons de services publics. Toutefois, la spécificité du projet et liée au fait que le Pays Marennes Oléron n'est pas un territoire aggloméré. Les transports sont difficiles. Les récents résultats électoraux inquiétants ont pu être dictés par la crainte des citoyens de voir disparaître certains services publics. Le but de la MIS n'est pas de recentraliser tous les services sur la commune de Marennes. Le but est d'avoir un maillage. Saint-Georges d'Oléron est une première réponse. Les visio-guichets seront créés dans diverses communes. Le réseau numérique ne remplacera toutefois pas l'accueil visuel. Le but est de faciliter la vie des administrés. La MIS a obtenu récemment la labellisation de relais de service public.

## • DEVELOPPEMENT URBAIN

- **A l'unanimité**, il est émis un avis favorable sur le marché de travaux à passer, par la procédure adaptée, avec l'Entreprise COLAS Sud-Ouest, pour le réaménagement de l'avenue Pierre Voyer à Marennes Plage, pour le coût de 99 431,00 € HT soit 119 317,20 € TTC.

Monsieur BEGAUD demande si les riverains seront contactés pour l'aménagement des accès.

Monsieur le maire confirme que, comme toujours pour ce type d'aménagement, les riverains seront contactés préalablement. Une réunion sera organisée, avant les travaux, avec l'ensemble des riverains.

## • SPORT

- **A l'unanimité**, il est émis un avis favorable sur le marché de maîtrise d'œuvre à passer, par la procédure adaptée, avec Nicolas VANDON, architecte DPLG, pour le réaménagement complet des vestiaires du Stade Chasseloup-Laubat, pour le coût de 14 500,00 € HT, soit un taux de rémunération de 10 % du coût prévisionnel des travaux estimé à 145 000,00 € HT.

Monsieur DESHAYES souligne que la commune a estimé, en accord avec les responsables de l'USM, qu'il convenait de réaliser cette opération de réaménagement des vestiaires avant de s'engager dans la construction du club house.

## • VIE ASSOCIATIVE

- **A l'unanimité**, il est accordé une subvention exceptionnelle de 4 500,00 € à l'association "Artisans Baladins" pour l'organisation d'un concours de sculpture sur bois au jardin public du 13 au 15 août prochain.

Madame BALLOTEAU précise que le lauréat, parmi les cinq sculpteurs, sera désigné par le public.

Madame FARRAS souligne qu'il convient de prendre l'attache des boulistes pour les informer de cette manifestation.

Monsieur GUILLEMIN demande quel est le thème sur lequel repose le concours.

Madame BALLOTEAU précise que la mer est le thème du concours.

## • PATRIMOINE

- **A l'unanimité**, il est procédé à l'acquisition des parcelles cadastrées section AT n° 113 et AT n° 25 appartenant à Monsieur et Madame PAULIN, domiciliés impasse des Frères Jabouille à Marennes, pour le coût de 18,00 € le mètre carré.

## • FINANCES - COMPTABILITÉ

- **A l'unanimité** :

· Il est décidé d'émettre un avis favorable sur le recours à un emprunt de 440 000,00 auprès de la Banque postale, pour l'acquisition de l'ancien tribunal d'instance et de commerce selon les caractéristiques suivantes :

> durée du prêt.....: 14 ans

> taux fixe.....: 2,65 %

> échéances.....: annuelle

> mode d'amortissement.....: constant

Monsieur BEGAUD demande quelle est la destination des locaux.

Monsieur DESHAYES informe que l'affectation du bâtiment n'est pas arrêtée pour le moment. Il rappelle que la commune l'a acheté en 2013 pour ne pas le laisser partir aux mains de personnes privées. Il souligne que la commune a besoin de locaux publics. Elle va récupérer le dojo. L'utilisation de l'ensemble fera l'objet d'une réflexion future. Le bâtiment est sain, la couverture est bonne. On peut faire quelques travaux pour une utilisation rapide sans entacher la réflexion sur un projet global.

Monsieur le maire souligne qu'en termes de bureaux, la commune est confrontée à une situation tendue. Pour l'accessibilité du public, ce sera mieux avec la salle du dojo qui pourra être transformée en salle de réception publique. Il rappelle que l'engagement de campagne de l'équipe municipale a notamment porté sur l'affectation provisoire, d'ici deux ans, des salles d'audience pour des associations, par exemple d'activités corporelles. Il convient toutefois de s'interroger sur les questions liées à la sécurité du public.

Monsieur DESHAYES souligne qu'en ce qui concerne les établissements recevant du public, il convient de respecter la question d'accessibilité. Il propose au conseil municipal de visiter le bâtiment.

Monsieur le maire insiste sur l'idée, pour la commune, de conserver le bâtiment pour une utilisation globale, pour un projet avec la possibilité d'avoir à l'arrière une continuité piétonne avec un cheminement piéton. Il convient, avec le bâtiment, de disposer de la possibilité d'attirer des structures nouvelles.

· Il est procédé aux virements de crédits suivants :

> 7 500,00 € de l'article 2315 - opération 109 - Voirie communale à l'article 2188 - opération 109 - Voirie communale

(Il s'agit de l'acquisition de radars pédagogiques)

> 3 000,00 € de l'article 2315 - opération 32 - Opération urbaine à l'article 2188 - opération 32 - opération urbaine

(Il s'agit de l'acquisition de divers mobiliers urbains)

> 3 000,00 € de l'article 2031 - opération 36 - Eglise

à l'article 2318 - opération 36 - Eglise

(Réfection d'une partie de l'autel après un incendie accidentel)

> 7 000,00 € de l'article 2315 - opération 109 - Voirie communale

à l'article 204133 - opération 109 - Voirie communale

(Il s'agit de la participation communale aux travaux réalisés par le

Conseil général rue Jean et Louise Hay)

## • DIVERS

- **A l'unanimité**, il est passé un avenant au marché conclu avec le Cabinet "Actions durable, conseil", pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde ("CS) et du document d'information communal des risques majeurs (DICRIM), afin de procéder au paiement de l'étude en fonction de son avancement.

## • OSTREICULTURE

- **A l'unanimité**, il est exonéré du paiement des redevances d'occupation du domaine public portuaire départemental au titre de l'année 2014, les ostréiculteurs figurant sur la liste fournie par les services de l'Etat mentionnant les professionnels éligibles, suite à la mortalité exceptionnelle dont a été victime le Bassin ostréicole Marennes Oléron, mettant en péril de nombreuses exploitations ostréicoles. Il est par ailleurs sollicité du Conseil général une participation financière équivalant au montant des redevances d'occupation non perçues par la commune du fait de cette exonération. Madame PINEAU demande comment sont fixées les aides pour les ostréiculteurs.

Monsieur le maire précise que les ostréiculteurs doivent apporter la preuve de leur préjudice auprès des services de l'Etat qui vont vérifier les demandes. Ce n'est pas la commune qui arrête la liste des entreprises éligibles. Il rappelle qu'une réunion a été organisée par le CRCAu centre d'animation et de loisirs, il y a une quinzaine de jours, pour évoquer ce problème. A la suite de cette réunion, la commune a fait paraître un communiqué de presse présentant les actions que la commune mène pour préserver le milieu environnant, dans le domaine de l'assainissement des eaux usées, des eaux pluviales.

Madame PINEAU demande si cela concerne aussi les mytiliculteurs.

Monsieur le maire souligne que tous les professionnels sont concernés.

Madame LOIZEAU demande si c'est une opération blanche pour la commune.

Monsieur le maire confirme que l'exonération accordée par la commune sera compensée par l'aide du Conseil général.

## • INFORMATIONS

1°) Monsieur BEGAUD fait part de la satisfaction des riverains de Marennes Plage suite à l'aménagement du parking en épis le long du front de mer.

2°) Monsieur le maire fait part des informations diverses suivantes :

- après un premier grand passage des gens du voyage qui s'est déroulé dans de bonnes conditions, un deuxième grand passage est arrivé dimanche dernier sur le terrain situé sur la commune de Saint-Just-Luzac, à la sortie de Marennes. Ce grand passage n'était pas prévu dans le schéma départemental. Il doit rester une semaine. Lors de la quatrième semaine, il pourrait y avoir un troisième grand passage ;

Monsieur DESHAYES souligne qu'en principe, dès la mi-août, les grands passages n'ont plus lieu.

Monsieur le maire note que les petits passages sont plus difficiles à gérer.

Madame LOIZEAU demande s'il y a un point d'eau.

Monsieur le maire informe que la commune a demandé à la Compagnie des Eaux de Royan de faire le nécessaire. Il y a un point d'eau.

- le parking de la plage a été réalisé ;

- l'horloge du marché couvert a été remise en place le 10 juillet dernier ;

- l'aire de jeux, à proximité de la Résidence Erilia, a été inaugurée le 5 juillet ;

- le feu d'artifice du 14 juillet s'est déroulé dans de bonnes conditions ;

- Monsieur Jacques JAMAIN a été décoré de l'Ordre National du Mérite le 14 juillet ;

- le rassemblement des radios émetteurs français se tiendra le 26 juillet prochain ;

- l'association "Les Lasses Marennaises" organise un rassemblement de bateaux au port de plaisance le 26 juillet ;

- en ce qui concerne toutes les animations à venir, il convient de consulter le programme distribué avec le bulletin municipal ;

- les travaux dans le Canal de Broue ont démarré ;

- une délégation de Marennes doit se rendre à Caraquet du 12 au 21 août prochain ;

- Caraquet a subi une tempête dénommée "Arthur" récemment. Un mot de soutien a été adressé au maire de Caraquet.

La séance est levée à 21 h 20.



# Réunion du 23 septembre 2014

# CONSEIL MUNICIPAL

Absents ayant donné pouvoir : Fabien FONTENEAU, Bertrand PIQUES, Aurélie BRETIN  
Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.  
Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 juillet dernier.  
Monsieur Jean-Pierre FROC souhaite revenir sur ce qui a été écrit dans la rubrique "Patrimoine", page 3. Il souhaite que soit rajouté, en ce qui concerne la parcelle cadastrée section AT n°25, les mots : "pour partie".  
Le procès-verbal est ensuite soumis au vote du conseil municipal. Il est adopté à l'unanimité.  
Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour.

## • FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- **A l'unanimité**, il est adopté le règlement intérieur du conseil municipal.  
Madame AKERMANN souligne que des erreurs se sont glissées dans la rédaction du règlement :  
- à l'article 14 - paragraphe 3 : il faut remplacer "compétence" par "importance" ;  
- à l'article 15 - paragraphe 1 : il faut remplacer "aucun membre" par "un membre".  
Monsieur le maire insiste sur l'article 2 qui prévoit l'envoi des convocations par courriel.  
Madame PINEAU pense que l'envoi sous forme dématérialisée est une bonne chose. Selon elle, il faut montrer l'exemple en limitant l'envoi de documents sous forme papier.  
Madame LOIZEAU souligne que pour cette séance du conseil municipal, elle a reçu la convocation par courriel, mais pas par courrier.  
Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de faire passer une feuille la prochaine fois pour dresser la liste des conseillers municipaux qui souhaitent recevoir leur convocation par courriel.  
Monsieur SAUNIER fait observer que si tout est dématérialisé, les conseillers municipaux n'auront plus de documents papier.  
Monsieur DESHAYES souligne qu'il continuera à faire la présentation des questions inscrites à l'ordre du jour sur l'écran.

## • BÂTIMENTS COMMUNAUX

- **A l'unanimité** :  
- Il est passé un avenant n°3 au marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux conclu avec la société IDEX Energies, pour prolonger le délai dudit marché de 3 mois.  
- Il est approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Marennes, le centre intercommunal d'action sociale (C.I.A.S) et le syndicat mixte du Pays Marennes-Oléron pour la passation d'un marché relatif à la fourniture et la gestion d'énergie (P1), la maintenance (P2) et la garantie totale (P3), relatives aux installations de chauffage des bâtiments publics de la ville de Marennes.  
Il est approuvé par ailleurs la convention constitutive dudit groupement désignant la commune de Marennes comme coordonnateur du groupement.  
Monsieur SAMZUN demande quelle est la répartition des montants entre les 3 parties.  
*Monsieur TRANCHANT informe que le marché global sera supérieur à 207 000,00 € HT pour les 3 ans. Le montant estimé pour la commune étant de 165 000,00 € HT, la différence représente la part entre le C.I.A.S et le syndicat mixte.*

## • PERSONNEL COMMUNAL

- **A l'unanimité** :  
- Il est décidé, pour le prochain comité technique dont l'élection des représentants du personnel est prévue le 4 décembre prochain, le maintien de la parité numérique et de fixer le nombre de membres du comité technique comme suit :  
> 4 représentants titulaires du personnel (et 4 suppléants)  
> 4 représentants titulaires de la collectivité (et 4 suppléants)  
*Monsieur DESHAYES informe que les organisations syndicales ont été réunies pour évoquer la parité et le nombre de représentants et ont donné leur accord sur les propositions de la commune. Il souligne que systématiquement à chaque comité technique, les suppléants sont également invités.*  
Monsieur SAMZUN demande quel est le syndicat représenté.  
*Monsieur DESHAYES informe que les agents sont tenus de présenter des listes syndicales. En 2008, seule une liste CGT avait été présentée. Cette année, la CGT et la C.F.D.T ont participé à la réunion. La commune ne sait pas aujourd'hui, s'il y aura une seule liste ou plusieurs listes. S'il n'y a pas de liste, il y aura un tirage au sort des agents.*

- Il est décidé, la création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), le nombre de représentants au sein du CHSCT reposant sur le principe de la parité numérique.  
Il est par ailleurs fixé le nombre de membres comme suit :  
> 4 représentants titulaires du personnel (et 4 suppléants)  
> 4 représentants titulaires de la collectivité (et 4 suppléants)  
Monsieur SAMZUN demande depuis quand un CHSCT est obligatoire pour la commune.  
*Monsieur DESHAYES note que le CHSCT aurait dû être créé il y a quelque temps, en même temps que le comité technique.*  
Monsieur SAMZUN demande s'il y a eu un rappel de la préfecture.  
*Monsieur DESHAYES répond par la négative. Il souligne que la priorité était la création du comité technique. Toutefois, la commune a remis en activité l'agent ACMQ engagé une série de formations pour tous les agents. A l'occasion de ces élections de décembre, la commune a reçu des documents lui permettant de se mettre à jour pour la création de ce CHSCT.*

*Monsieur TRANCHANT souligne que la commune souhaitait voir s'il était envisageable de créer un CHSCT avec les autres communes du canton. C'est aussi la raison pour laquelle, dès 2008, ce CHSCT n'a pas été créé. Ce CHSCT communautaire n'a pas été possible.*  
- Il est procédé, suite à l'avis du comité technique paritaire du 27 juin 2014, à la suppression des postes suivants, au sein du personnel communal :  
> 1 poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet  
> 1 poste d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet  
> 2 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet  
> 1 poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps complet  
> 1 poste de Gardien de police à temps complet  
> 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet  
Monsieur BOURIT demande ce que signifie ATSEM.  
*Monsieur DESHAYES informe que cela signifie agent technique spécialisé des écoles maternelles.*

## • VIE SCOLAIRE

- **A l'unanimité** :  
- Il est approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Marennes, Hiers-Brouage et la Gripperie-Saint-Symphorien pour la passation d'un marché relatif à la confection et la fourniture de repas à destination des divers restaurants scolaires.  
Il est par ailleurs approuvé la convention constitutive dudit groupement désignant la commune de Marennes comme coordonnateur du groupement.  
Monsieur SAUNIER demande si un groupement aurait pu être constitué à l'échelle de la communauté de communes.  
*Monsieur le maire souligne que la question repose sur l'existant. Actuellement, la restauration scolaire fonctionne en régie à Saint Somin, par le biais d'un prestataire (APO) à Bourcefranc le Chapus. S'il estime que le groupement à l'échelle communautaire pourrait être intéressant, encore faut-il avoir les moyens de faire les repas. La cuisine centrale de Rochefort a les moyens de confectionner les repas pour de nombreuses écoles. Ce n'est pas le cas pour la cuisine de Marennes. Toutes les communes ont leur propre cuisine existante, sur le plan de la mutualisation à l'échelle communautaire, les communes n'ont pas encore intégré cette culture pour ce domaine. Par comparaison, chaque commune a mis en place la nouvelle organisation des rythmes scolaires, cette année, alors que le maire est persuadé que la coordination sera bientôt intercommunale.*  
Monsieur SAMZUN pense que le groupement aurait pu regrouper plus de communes.  
*Monsieur SAUNIER souligne qu'actuellement la commune fait les repas pour les autres communes. Avec le groupement, les autres communes vont participer au choix de l'entreprise. Il fait observer qu'à l'échelle de la communauté de communes, la cuisine de Marennes ne serait pas suffisamment importante pour réaliser les repas. Il faudrait créer une cuisine centrale. Par ailleurs, il souligne que plus le nombre de repas est important, moins la qualité gustative est bonne. Monsieur le maire fait part de l'étude menée par la communauté d'agglomération de Rochefort sur la restauration scolaire. Quand une grosse entité existe dans le groupement, il y a alors un levier. Monsieur DESHAYES estime que lorsqu'il faudra renouveler le matériel de restauration scolaire ou refaire les locaux, il conviendra de se poser la question de la mutualisation. Monsieur le maire rappelle que la commune dispose d'une réserve foncière à côté de l'école élémentaire.*

- Il est passé des conventions de prestations de services avec le Club de Basket du Bassin de Marennes, l'USM, le Tennis club du Bassin, la communauté de communes du Bassin de Marennes, et il est par ailleurs autorisé le recrutement d'agents non titulaires, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle organisation des rythmes scolaires.  
Monsieur BEGAUD demande quel est le coût total annuel de cette nouvelle organisation des rythmes scolaires.  
*Monsieur le maire informe que le coût est de 65 000,00 € à 70 000,00 €, avec un coût horaire de l'ordre de 22,00 €. Il y a une participation de l'État de 90,00 € par enfant. Monsieur SAUNIER souligne que le coût horaire du Tennis club est plus élevé que celui des autres associations.*

Madame AKERMANN fait observer que l'année dernière, Marennes était la seule commune du canton à avoir mis en place la nouvelle organisation des rythmes scolaires. Cette année, toutes les communes en ont l'obligation. Aussi, y-a-t-il eu une négociation avec le club de tennis.  
*Monsieur le maire informe que pour l'USM et le Basket, ces 2 associations bénéficient d'un contrat pour l'animateur avec l'aide publique. En ce qui concerne le Tennis club, il n'y a pas de contrat aidé. Par ailleurs, une autre commune souhaitait bénéficier de l'animation du Tennis club.*  
Monsieur SAUNIER espère qu'il n'y aura pas de surenchère entre communes.  
*Madame AKERMANN informe qu'un groupe de travail est envisagé pour réfléchir sur la mutualisation des animations sur toutes les communes à la rentrée prochaine. Une réflexion va également être menée pour*

*savoir s'il n'y a pas un intérêt à passer la garderie en accueil de type "centre de loisirs" afin de bénéficier d'aides de la CAF. Monsieur le maire estime qu'il faut une coordination de toutes les communes avec un interlocuteur unique. Quand une association sollicite une subvention pour une manifestation, on pourrait très bien imaginer lui demander de réaliser quelques heures pour l'animation dans les écoles. Il faut trouver des modules courts sur plusieurs communes. Ceci est tout à fait possible.*  
Monsieur SAMZUN demande si l'aide de l'État va être temporaire.  
*Monsieur le maire ne sait pas quelle sera la position de l'État demain.*  
- Il est créé une régie de recettes pour le transport scolaire des enfants de l'école maternelles "Les Tilleuls".  
Monsieur SAMZUN souligne que la création de cette régie va augmenter le régime indemnitaire du régisseur.  
*Monsieur DESHAYES informe que le régime indemnitaire a déjà été augmenté. Par ailleurs, le montant de cette régie est faible.*

## • FRANCOPHONIE

- **A l'unanimité** :  
- Il est sollicité une subvention du groupe d'action local du Pays Marennes Oléron au titre du Feader dans le cadre du programme de coopération Leader 2007-2013 "Faire de la francophonie un levier de développement local" pour un montant de 13 000,00 €, pour le festival des cultures francophones 2014 qui se déroulera du 6 au 9 novembre prochain.  
*Monsieur le maire indique qu'une commission générale est prévue le 13 octobre prochain pour rendre compte du déplacement de la délégation marennaise à Caraquet en août dernier.*  
Monsieur SAUNIER demande si dans le coût global du festival, soit 32 709,50 € HT, le montant du concert organisé par l'association "Plus de Son" est inclus.  
*Monsieur le maire confirme que le coût global du festival comprend le coût du concert. Il explique que l'association "Plus de Son" vend un spectacle à la commune.*  
Monsieur SAUNIER note que le coût pour la commune est de 909,50 € auxquels viennent s'ajouter les 9 500,00 €.  
*Monsieur le maire répond par la négative. Il explique que les 9 500,00 € sont dans le budget global du festival, les 9 500,00 € étant pris en compte pour le calcul de la subvention Leader. Il fait observer que la commune paie quelques heures au Pays Marennes Oléron pour l'intervention d'une chargée de mission dans l'organisation du festival. Il informe que la subvention de la communauté de communes est acquise, que celles du CRDD, du Conseil Général et de la DGLFLF sont également acquises. Les entrées du concert sont bien évidemment aléatoires. En ce qui concerne la subvention Leader, elle ne devrait pas être loin du montant attendu.*

- Il est passé une convention de partenariat avec l'association "Plus de Son" pour l'organisation d'un concert le 8 novembre prochain dans le cadre d'un festival des cultures francophones 2014.  
Monsieur SAUNIER estime que contrairement à ce qui est écrit dans l'article 2 de la convention, il ne peut y avoir de facture.  
*Monsieur le maire confirme qu'il s'agit bien d'une facture, l'association se comportant comme un prestataire. Il explique que l'association a déjà calculé le coût du concert. Avec l'association, la commune essaie de sécuriser le nombre d'entrées au fil des ans. Une personne de l'association a fait partie de la délégation qui s'est rendue cet été à Caraquet. L'idée est d'assurer le sérieux du concert par une tête d'affiche, la 1ère partie du concert permettant de présenter un artiste qui n'est pas connu.*

Monsieur SAMZUN informe qu'en commande publique on ne peut pas payer avant que la prestation n'ait eu lieu. Il estime qu'on verse 9 500,00 € à blanc à l'association.  
*Monsieur TRANCHANT informe que l'association a déjà payé le spectacle. C'est pourquoi le Trésor Public accepte le paiement. Madame AKERMANN fait observer que le Trésor Public a déjà payé par anticipation des frais de la commune. Madame BALLOTEAU indique que ce fonctionnement pour l'organisation de spectacles est de plus en plus courant. Monsieur SAUNIER souligne que lorsque "Marennes Art et Culture" payait un concert, elle ne versait pas la totalité de la somme. Monsieur le maire fait observer que le spectacle ne coûte pas 9 500,00 €. Le concert est un coût plus important. "Plus de Son" a déjà payé les artistes. C'est pourquoi l'association peut envoyer une facture. La commune paie l'association, en accord avec le Trésor Public. Il souligne que si l'association était seule et n'intervenait pas dans le cadre du festival, elle n'aurait pas autant de subventions.*

## • CULTURE

- Il est passé une convention d'accueil de spectacles de commun avec le Théâtre de la Coupe d'Or pour l'organisation de 3 spectacles suivants qui vont se dérouler avant la fin de l'année 2014, le coût de ces 3 spectacles s'élevant à 9 700 € TTC :  
> "Pourquoi les poules" de et par Jérôme ROUGER.....le 7 octobre 2014  
> "Concert de l'orchestre Poitou-Charentes".....le 27 novembre 2014  
> "Concert de Mathias GUERRY".....le 11 décembre 2014  
Monsieur SAUNIER informe qu'un article de Cécile FLEURY de la Coupe d'Or a paru dans Le Littoral, dans lequel elle dit : "Le Théâtre de la Coupe d'Or se délocalise pour proposer des spectacles de qualité". Il souhaite faire observer que les spectacles qui étaient organisés avant cette délocalisation étaient aussi des spectacles de qualité.  
*Monsieur le maire est d'accord avec Monsieur SAUNIER. Monsieur SAUNIER informe qu'il a trouvé le programme de la Coupe d'Or à l'office de tourisme. Il est indiqué dans le programme que le partenariat entre la commune et la Coupe d'Or a été renforcé pour une durée de 3 ans. Il constate que cela ne figure pas dans la convention. Madame BALLOTEAU explique que c'est en cours de discussion. Il y aura une convention de partenariat entre la commune et la Coupe d'Or. Monsieur le maire note que l'association s'est peut-être avancée. Ce sera soumis au conseil municipal. L'association devait s'engager auprès du conseil d'administration de l'association.*  
Monsieur SAUNIER souligne que les tarifs pour le concert de l'orchestre Poitou-Charentes sont plus élevés cette année.  
*Madame BALLOTEAU fait observer qu'ils sont plus élevés que ceux pratiqués par "Marennes Art et Culture". Elle note toutefois qu'avec un abonnement de 3 spectacles à Marennes et un à la Coupe d'Or, cela revient à 10,00 € par spectacle, ce qui est bien inférieur aux tarifs pratiqués antérieurement. On peut donc assister au concert de l'orchestre Poitou-Charentes pour seulement 10,00 €. Monsieur DESHAYES rappelle que la Coupe d'Or faisait la même chose qu'avec Saint Pierre d'Oléron lorsqu'ils avaient un partenariat. Monsieur SAUNIER souligne que la Coupe d'Or perçoit des subventions quand l'association développe des partenariats avec d'autres communes. Madame BALLOTEAU précise que le partenariat développé par la Coupe d'Or est une demande de l'État. Madame AKERMANN souligne qu'un tarif spécial a été mis en place pour les personnes en difficulté par le biais du CCAS.*

Votants : 29. Pour : 25. Abstentions : 4 (SAUNIER, BRETIN, JOHANNEL, SAMZUN)  
- **A l'unanimité**, il est accordé à la médiathèque, l'autorisation de vendre divers documents le 22 novembre prochain, dans le cadre d'une vente publique, selon les prix suivants :  
> Livre broché, BD : .....1,00 €  
> Livre de poche : .....0,50 €  
> 1 revue : .....0,20 €  
> Lot de 10 revues : .....1,00 €  
> CD-Audio / CD-Rom : .....1,00 €

## • VIE ASSOCIATIVE

- **A l'unanimité** :  
- Il est accordé les subventions suivantes :  
> 1 900,00 € à l'association AMPA pour l'organisation d'un semi-marathon le 2 novembre prochain  
> 1 000,00 € au Judo club du Bassin de Marennes pour l'organisation, le 18 mai dernier, de l'animation interclubs en faveur des jeunes judokas  
Monsieur SAUNIER demande si, compte tenu du fait que le semi-marathon a lieu à Marennes et Bourcefranc le Chapus, la commune de Bourcefranc verse une subvention.  
*Madame FARRAS informe qu'une subvention de 500,00 € a été demandée par l'AMPA à Bourcefranc.*  
Monsieur SAMZUN fait observer que le conseil municipal est appelé à voter une subvention pour le Judo club pour l'organisation d'une manifestation qui a eu lieu en mai dernier.  
*Madame FARRAS souligne qu'habituellement l'association demande une subvention plus tôt. Suite à des soucis de santé de la trésorière de l'association, le dossier de demande de subvention a été déposé plus tardivement.*

- **A l'unanimité**, il est approuvé la modification statutaire de la communauté de communes du Bassin de Marennes, et plus particulièrement la modification de l'article 10 "du bureau de la communauté de communes" dont la nouvelle rédaction est la suivante :  
"Conformément au CGCT et son article L5211-10 modifié par la loi 2014-58 du 27 janvier 2014, le bureau communautaire est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.  
Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.  
Le nombre des autres membres n'est pas à lui non limité."  
Monsieur SAMZUN demande s'il n'y a pas de questions spécifiques sur la suppression de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

*Monsieur le maire évoque le projet de Loi qui prévoit un seuil pour les communautés de communes à 20 000 habitants. Toutefois, tant que ce seuil ne sera pas arrêté définitivement, ce n'est pas la peine d'envisager l'ouverture de la communauté de communes du Bassin de Marennes à d'autres communes. Il estime que le seuil de 20 000 habitants n'est pas tenable. Il pourrait y avoir une réduction dans la loi de ce seuil à 10 000 ou 15 000 habitants. Puis ce sera discuté au sein de la commission départementale de coopération intercommunale. Il convient donc d'attendre de connaître le seuil. Plusieurs solutions sont envisageables. Les communes voisines ne réagissent pas de la même manière tant qu'elles ne connaissent pas le seuil légal. Il ne serait pas étonnant que ce seuil de 20 000 habitants soit abaissé. La question la plus importante est le projet de territoire.*

## • COMPTABILITÉ - FINANCES

- **A l'unanimité** :  
- Il est fixé le coefficient multiplicateur de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) à 8,50.  
Monsieur SAMZUN demande si les gens vont payer plus.  
*Monsieur TRANCHANT informe que cela devrait se traduire par 2,00 € par an en plus, avec une consommation d'électricité équivalente d'une année sur l'autre. Monsieur le maire rappelle que la TCCFE, qui s'élève à 130 000,00 € environ par an, est reversée à la commune.*

Monsieur BARON demande à quoi est affectée cette taxe.  
*Monsieur le maire informe que le produit de cette taxe entre dans le budget général.*  
- Il est procédé sur le budget commune, en section de fonctionnement, aux virements de crédits suivants :  
> 2 746,00 € de l'article 6227 – frais d'actes et contentieux, à l'article 6811 – dotation aux amortissements  
> 7 000,00 € de l'article 6541 – admission en non valeurs, à l'article 6542 – créances éteintes  
Monsieur SAUNIER note que le Tribunal a donné raison à Monsieur LARME.  
*Monsieur DESHAYES explique que la police municipale s'était rendue sur place pour savoir si la remise en état des lieux avait été faite. Or, Monsieur LARME, présent sur les lieux, avait refusé que la police municipale entre dans le bâtiment. Monsieur SAUNIER demande si la commune souhaite abandonner le contentieux. Monsieur le maire informe que l'avocat de la commune a conseillé à la commune d'arrêter ce contentieux. Monsieur DESHAYES souligne que chaque année, les gens du voyage viennent occuper le terrain du 14 juillet au 14 septembre.*

- Il est amorti de façon linéaire les biens mobiliers récemment acquis par la commune, pour le coût total de 65 754,47 € selon des durées diverses.  
Monsieur SAUNIER demande ce qu'il en est des radars pédagogiques.  
*Monsieur DESHAYES informe qu'ils seront installés la semaine prochaine rue du Docteur Roux. Il y aura la possibilité de les déplacer. Monsieur le maire souligne que celui qui a été installé à l'entrée de Hiers-Brouage modifie le comportement des conducteurs.*

## • PORT

- **A l'unanimité**, il est procédé à l'ouverture des crédits suivants sur le budget du port de plaisance :  
> Section de Fonctionnement :  
Article 6811 - dotation aux amortissements.....+ 4 000,00 €  
Chapitre 023 - virement section d'investissement.....- 4 000,00 €  
> Section d'Investissement:  
Article 28182 - amortissement matériel transport.....+ 4 000,00 €  
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement.....- 4 000,00 €  
- Il est confirmé la volonté de procéder au dragage du port ostréicole de la Cayenne par le biais du rotodévaseur départemental "Mer d'Antioche", pour le coût de 20 220,00 € HT soit 24 264,00 € TTC, et sollicité l'aide du Conseil Général pour les travaux.  
Monsieur DESHAYES rappelle que cette opération était programmée début septembre. Or, au cours d'une réunion organisée en juillet avec le CRC, ce dernier a fait savoir qu'il n'était pas favorable à cette opération compte tenu de la période de captage.  
Vu la conjoncture actuelle, la commune a préféré différer cette opération.  
Le Conseil Général a fait savoir à la commune que les travaux pourraient être réalisés le 6 octobre prochain. Toutefois, cela dépendra du résultat des analyses sédimentaires. Si les analyses sont bonnes, il sera procédé au dragage.  
Monsieur SAMZUN souligne que l'opération début septembre était prévue sur 2 malines. Aujourd'hui elle est prévue sur une seule maline. Aussi, le périmètre a-t-il été réduit.  
*Monsieur DESHAYES insiste sur l'attente des résultats des analyses sédimentaires. Votants : 29. Pour : 28. Abstention : 1 (Monsieur SAMZUN : est partie prenante en tant qu'agent du Conseil Général)*

## • QUESTIONS DIVERSES

Monsieur SAMZUN souhaite poser 3 questions :  
> En ce qui concerne l'illumination de l'église, pourquoi le clocher n'est-il plus éclairé.  
*Monsieur le maire explique que la commune a rencontré des soucis avec l'éclairage de l'église en janvier-février de cette année. Les soucis ont été réglés. Ainsi, est-il surpris que ce clocher ne soit pas éclairé. Il va faire procéder à un examen de cette question.*  
> En ce qui concerne le bassin de baignade, la qualité de l'eau cet été ne semblait pas y être visuellement.  
*Monsieur le maire souligne que les analyses faites tout au long de l'été sont bonnes. Il n'y a donc pas de problème de qualité des eaux du bassin de baignade. Sur la question de l'apparence, c'est autre chose. On sait que les algues prolifèrent avec la température. Monsieur SAMZUN demande comment le bassin de baignade est entretenu et vidé. Monsieur DESHAYES informe qu'il y a des pompes qui assurent le remplissage du bassin. Monsieur SAMZUN demande si la commune envisage la pose d'une 2ème pompe. Monsieur le maire souligne que le problème de l'apparence de l'eau n'est pas lié au nombre de pompes. Monsieur MONET est d'accord sur le fait que l'eau était trouble cet été. Toutefois, la qualité de l'eau a toujours été maintenue. Monsieur le maire souligne qu'il peut être demandé, au cabinet qui a réalisé les analyses cet été, pourquoi l'eau était trouble. Monsieur SAMZUN ne dit pas que l'eau du bassin de baignade est de mauvaise qualité. Monsieur le maire informe que l'eau du bassin de baignade est toujours classée en A c'est-à-dire eau de bonne qualité.*  
> Le conseil municipal avait voté une délibération pour permettre à un jeune marennais de partir en Argentine. Il avait été dit qu'il y aurait un compte rendu fait par ce jeune.  
*Monsieur le maire informe qu'après cette rentrée, la commune va demander à un jeune marennais de présenter un compte rendu au conseil municipal.*

Monsieur SAUNIER souhaite poser 5 questions :  
> En ce qui concerne les commissions ouvertes aux non élus, il a lu dans le journal Sud-Ouest que Dolus d'Oléron a ouvert des commissions à des non élus. Est-ce légal ?  
> Devant la M.I.S il y a beaucoup de mégots de cigarettes.  
> Dans la rue Dubois Meynardie, il y a un petit panneau de stop.  
> Un plot a été rescellé dans la rue Dubois Meynardie de façon inesthétique.  
> Sur la route qui mène à Badague, les bas-côtés ne sont pas fauchés, côté gauche, après la cabane "Océan de l'huître". Est-ce que ce sont les agents municipaux qui font le fauchage ?  
*Monsieur DESHAYES verra si ce sont les agents municipaux ou les brigades vertes qui interviennent. En ce qui concerne le stop rue Dubois Meynardie, il a été remis. La commune va procéder à l'installation d'un arceau avec un stop plus bas et plus visible. Monsieur le maire souligne qu'en ce qui concerne les commissions, il y a eu une modification du code général des collectivités territoriales qui ne donnait plus la possibilité d'ouvrir toutes les commissions à des non élus. Toutefois, dans le règlement du conseil municipal, la commune l'a prévu. Ce n'est cependant pas systématique. Une commission peut toujours entendre des intervenants extérieurs.*

Monsieur SAUNIER demande s'il n'y aura plus systématiquement des non élus.  
*Monsieur le maire confirme que ce ne sera plus systématique. En ce qui concerne les mégots de cigarettes, Monsieur le maire va faire part de l'information à la M.I.S.*

## • INFORMATIONS

Monsieur le maire fait part des informations suivantes :  
- Tout au long du mois d'août, de nombreuses animations ont été organisées par le Comité des Fêtes, les Artisans Baladins à Marennes Plage et au centre-ville.  
Plusieurs expositions se sont déroulées à la galerie municipale. Le concours de sculptures sur bois au jardin public a connu un grand succès.  
Monsieur le maire tient à remercier les intervenants à ces diverses animations.  
- Deux importantes manifestations vont avoir lieu prochainement à Marennes : le festival des cultures francophones et Visions d'Afrique.  
- Le déplacement de la délégation à Caraquet fera l'objet d'un compte rendu en commission générale.  
- Les travaux d'aménagement rue Pierre Voyer démarrent le 6 octobre prochain.  
- Les travaux de construction du dojo et du stade d'athlétisme ont commencé.  
- La redevance incitative, qui va être mise en place en 2015, par la communauté de communes, va faire l'objet de 2 rencontres publiques courant novembre.  
- Les travaux de l'hôpital sont en cours.  
- Les élections sénatoriales se dérouleront dimanche prochain.

La séance est levée à 22 h 05.